



**Mémoire présenté par  
Table de concertation du mouvement des femmes  
Centre-du-Québec**

dans le cadre du  
**Rendez-vous régional de la solidarité de la région du  
Centre-du-Québec**

25 septembre 2009

## **PRÉSENTATION DE L'ORGANISME**

La Table de concertation du mouvement des femmes Centre-du-Québec (TCMFCQ) existe depuis dix ans. Composée de dix-huit groupes membres et de 6 membres-ressources, la TCMFCQ a contribué, en région, à défendre les droits des centricoises et à améliorer leurs conditions de vie tout en participant le plus activement possible au développement social et économique de la région.

Pour réaliser sa mission, la TCMFCQ travaille non seulement en concertation avec ses membres, mais avec plusieurs organisations, tant communautaires que publiques ou parapubliques, comme en fait foi l'entente de collaboration en condition féminine au Centre-du-Québec signée en avril 2007 avec quatorze partenaires régionaux. Parmi les objectifs poursuivis par celle-ci, on retrouve l'autonomie financière des centricoises.

## **LA PAUVRETÉ SE CONJUGUE AU FÉMININ**

On ne peut parler des femmes sans parler de pauvreté pour de nombreuses raisons. Divers facteurs structurels font qu'elles sont plus susceptibles de tomber dans la pauvreté ou d'y rester. La pauvreté frappe les femmes de différentes façons selon leur âge, leur race, leur origine ethnique, leur groupe linguistique, leur capacité, leur orientation sexuelle, leur citoyenneté, etc. Les statistiques révèlent, dans une mesure importante, le degré de pauvreté des femmes au Québec. Selon le portrait national des québécoises fait par le Conseil du statut de la femme (CSF) « davantage de femmes que d'hommes vivent sous le seuil de faible revenu au Québec, et ce, peu importe l'âge. En effet, 419 735 femmes et 339 000 hommes étaient dans cette situation en 2005. »

## **Conditions de vie des centricoises**

Le Centre-du-Québec ne fait pas exception à ce malheureux constat. Ainsi : <sup>(1)</sup>

- ♀ Les centricoises touchent le plus faible revenu moyen d'emploi du Québec au 16<sup>e</sup> rang des régions administratives. Les femmes de la région gagnent en moyenne 21 494 \$ et elles reçoivent 66.9 % du revenu moyen d'emploi masculin. Parmi les centricoises ayant un revenu d'emploi, 55.7 % gagnent moins de 20 000 \$ par année.
- ♀ Les centricoises travaillent davantage à temps partiel que les hommes (28.4 % contre 11 %). Les emplois occupés par les femmes de la région se concentrent dans les secteurs de la santé, de l'enseignement, de la vente, des services, de l'hébergement et de la restauration. Ces emplois sont souvent atypiques.
- ♀ Dans notre région, en 2006, on comptait 9 570 familles monoparentales, dont 7 205 avec chef féminin. Les statistiques disent que 25.1 % des familles monoparentales vivent avec de faibles revenus. On peut dire sans se tromper que les familles avec chef féminin se retrouvent nombreuses dans cette situation compte tenu des revenus des femmes.

- ♀ Les femmes âgées de 55 ans à 64 ans sont les plus nombreuses à vivre seules. Cette proportion augmente d'ailleurs avec l'âge. Ainsi, chez les 64 à 74 ans, la proportion est de 32.5 % pour atteindre 55.7 % à 85 ans et plus. Cette situation conjuguée à un revenu moyen de 13 499 \$ met en péril leur qualité de vie. <sup>(1)</sup>

## NOS RECOMMANDATIONS

De telles statistiques nous démontrent sans aucun doute que les femmes font partie des groupes plus vulnérables et qu'elles risquent davantage de vivre des situations de pauvreté et d'exclusion.

Les entraves à l'atteinte de la pleine autonomie économique des femmes sont multiples. Les femmes sont plus pauvres que les hommes parce qu'elles effectuent une plus grande part du travail non rémunéré, à cause des secteurs d'activités dans lesquels elles travaillent, à cause du type d'emploi qu'elles occupent et à cause des revenus qu'elles touchent. La pauvreté des femmes les empêche de contribuer pleinement au développement de leur communauté. Nous devons donc agir pour que cesse une telle situation.

- ♀ La question d'un revenu décent pour les personnes et les familles est reconnue comme un **DROIT** par plusieurs documents internationaux. Le Québec comme signataire de ces documents s'est engagé à prendre des mesures pour assurer un niveau de vie suffisant aux québécoisEs. Lutter contre la pauvreté, ce n'est pas de la philanthropie, mais une question de justice sociale et de bien commun.
- ♀ La TCMFCQ demande que les pensions alimentaires pour enfants cessent immédiatement d'être considérées comme un revenu à l'aide sociale, à l'aide financière aux études, dans les programmes d'aide au logement et à l'aide juridique. Elle revendique la fin de cette pratique discriminatoire envers les enfants les plus démunis.
- ♀ La TCMFCQ réclame l'abolition des catégories à l'aide sociale. Les besoins de base (épicerie, électricité, loyer, etc.) coûtent le même prix que l'on ait des problèmes de santé ou non. Une personne qui demande de l'aide sociale est dans une situation où elle n'a plus d'autre choix que d'y avoir recours pour assurer sa survie.
- ♀ La Marche des femmes « du pain et des roses » a initié tout un mouvement pour demander la hausse du salaire minimum. Depuis, l'ensemble des travailleurs et travailleuses a connu une nette amélioration de leurs conditions de vie, mais il est important de continuer sur cette lancée pour que le salaire minimum permette d'assurer aux personnes travaillant 40 heures par semaine un revenu équivalant au seuil de faible revenu avant impôt établi par Statistique Canada pour une personne seule. La TCMFCQ revendique un taux horaire de 10.66 \$.

---

(1) Sources statistiques : Conseil du statut de la femme, Portrait statistique des centriciennes, 28 avril 2008

- ♀ Les femmes consacrent en moyenne un plus grand pourcentage de leur revenu au loyer. En 2006, 40.1 % des femmes locataires au Québec payaient plus que la norme de 30 % de leur revenu en loyer. Une grande partie de leurs revenus est consacrée au loyer au détriment des autres dépenses courantes. Cette situation se vit encore plus difficilement dans les milieux ruraux compte tenu de la rareté des logements sociaux. C'est pourquoi la TCMFCQ revendique des investissements substantiels et à long terme en logement social, de manière à augmenter l'offre de logements locatifs, aider davantage de ménages dans le besoin et prévenir les impacts négatifs de la crise. De plus, les programmes pour des logements sociaux devraient s'adapter davantage aux réalités rurales.
  
- ♀ La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale commence dès la petite enfance. Un réseau de services de garde éducatif est un outil privilégié pour ce faire. La TCMFCQ encourage le gouvernement du Québec à poursuivre son appui au CPE afin de répondre aux besoins urgents des familles centricoles, notamment les plus pauvres.
  
- ♀ La TCMFCQ, en accord avec l'ensemble du mouvement citoyen de lutte à la pauvreté, demande l'introduction d'une prestation de base pour toutes les personnes prestataires de l'aide sociale, équivalant à la prestation de solidarité sociale et qui ne peut être coupée.
  
- ♀ La TCMFCQ est heureuse de constater que le ministère veut prendre en compte la réalité spécifique des femmes et des hommes dans leur effort de lutte à la pauvreté. La TCMFCQ l'encourage à poursuivre dans cette voie par l'application sur les politiques, programmes, plans d'action de l'Analyse différenciée selon les sexes au niveau national, mais aussi régional. <sup>(2)</sup>

## EN CONCLUSION

L'approche par les droits humains, portée par la Table de concertation du mouvement des femmes, propose une société axée sur la justice, l'égalité, la solidarité, où les richesses collectives ne servent pas à enrichir une minorité, mais à assurer un développement social et économique qui bénéficie à tous et toutes. Tout comme l'ensemble des groupes communautaires en défense collective des droits, la TCMFCQ fait le pari qu'investir dans la lutte à la pauvreté dans un objectif de respect des droits fondamentaux, c'est investir dans le potentiel humain des individus et des collectivités. De plus, cette façon de faire nous permet de faire un pas de plus vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

---

(2) Analyse différenciée selon le sexe (ADS) a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyenNEs, et ce, sur la base des réalités et des besoins différenciés des femmes et des hommes. Gouvernement du Québec, MCCC, Guide synthèse, l'Analyse différenciée selon les sexes, p.5,